



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 29 MARS 1766.

De LISBONNE le 28 Fevrier.

La Cour, qui continue de résider à *Salvaterra*, ne reviendra ici que le 3. du mois prochain. Le Roi avoit dessein d'aller passer quelques jours à *Almerin*; mais le mauvais tems ne le permet pas. Sa Majesté se propose de revenir par le *Pinheiro*, où Elle prendra le divertissement de la chasse.

Il est entré ce matin dans ce Port un Vaisseau de la Flotte qu'on attend ici de *Rio-Janeiro*, & dont il a été séparé il y a sept jours par le mauvais tems.

Le Navire *François le Prudent*, commandé par le Capitaine *Buchon*; a em-

barqué cent trente quatre Soldats du Régiment *Royal-Etranger* qui a été réformé. La *Reine des Anges*, autre Navire de la même Nation, en a pris à bord soixante & un, & tous les deux viennent d'appareiller pour la *Rochelle*.

M. de *Mendoça*, Secrétaire d'Etat, a été très-dangereusement malade à *Salvaterra*: il n'est pas encore parfaitement rétabli; mais il se porte beaucoup mieux.

De VERSAILLES le 15 Mars.

Hier, la Reine a été purgée très-efficacement & a passé une très-bonne nuit: il reste encore un petit mouvement:

ment de fièvre qui n'a rien d'inquietant.

Le 11 de ce mois, le Comte de *Poninski* eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il remit à Sa Majesté une lettre du Primat de *Pologne*, son parent.

De PARIS le 17 Mars.

On célébra, le 13 de ce mois, par ordre du Roi, dans l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame, un Service solennel pour le repos de l'ame de feu S. A. R. Dom Philippe de *Bourbon*, Infant d'*Espagne*, Duc de *Parme*, de *Plaisance* & de *Guastalla*. Le Chapitre de l'Eglise de *Paris* assista à cette cérémonie, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Université & le Corps de Ville. Toute l'enceinte intérieure de la Nef étoit tendue de noir jusqu'à la voûte avec les Armes & les Chiffres du feu Duc de *Parme*. Le mausolée étoit placé à l'entrée du Chœur & formoit un temple isolé, d'Ordre Dorique, orné de plusieurs figures symboliques & des Armes du Prince. Le cénotaphe étoit illuminé par des chandeliers d'argent garnis de cierges & par des pyramides de lumières placées devant les colonnes. Le Chœur étoit décoré d'une Architecture d'Ordre Ionique; quinze arcades & vingt-deux pilastres en formoient l'enceinte & étoient garnis de cartouches, dont les uns portoient des têtes de mort couvertes d'un voile lacrimatoire; & les autres les Armes & les Chiffres du Duc de *Parme*. Le Sanctuaire étoit élevé par trois degrés, & dans l'enceinte du Sanctuaire trois marches conduisoient à l'Autel qui étoit couvert d'un dais de velours noir dont les pentes, ornées des Armes du Prince, étoient garnies de rideaux doublés d'hermine & parfe-

més de larmes d'argent. Cette pompe a été ordonnée, ainsi que celle qui s'est faite, le 1 de ce mois, pour feu Monseigneur le Dauphin, par le Duc d'*Aumois*, Pair de *France*, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, & conduite par le sieur *Papillon* de la *Ferté*, Intendant & Contrôleur Général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs & Affaires de la Chambre de Sa Majesté, sur les dessins du sieur *Mic. Ang. Challe*, Peintre Ordinaire du Roi & Dessinateur de sa Chambre & de son Cabinet.

De LONDRES le 11 Mars.

Les Communes s'occupèrent dernièrement de l'affaire du subside & s'étant formées en suite en comité sur les moyens de le lever après quelques discussions sur les plaintes portées au sujet des Droits sur le Cidre & le Poiré il fut résolu.

1. Que ces Droits tels qu'ils sont imposés par l'acte de la troisième année du Règne de S. M. actuellement régnante cesseroient d'être payés après le 5 du mois de Juillet prochain.

2. Qu'on y substiteroit un Droit de 6 schellings par Barrique débitée par les revendeurs.

3. Qu'il seroit imposé sur chaque tonneau de Cidre & de Poiré importé du dehors un Droit de 3 livres Sterling.

4. Qu'on imposeroit un Droit de 16 Schelling 8 Sous par Barrique sur le Cidre & le Poiré fabriqués dans le Royaume & envoyés à quelque Agent ou Facteur, ou reçus par eux pour être débouchés, lesquels Droits seroient payables par les dits Agents ou Facteurs.

5. Que tous Cidre & Poiré, destinés à être revendus par les Fabricans ou Vendeurs de ces boissons, du fruit

de
mandé par le Capitaine *W...*

de leur propre cru, payeroient 6 Schelling par barrique.

6. Que le provenu de ces Droits differens seroit approprié aux mêmes usages & tiendroit lieu des Droits supprimés.

Le même jour 10 les Seigneurs en grand Committé approuverent le Bill de la taxe des terres, le Bill de la Marine, & le Bill qui constate les Droits payables sur les toiles apportées de *Ruffie*. On fit ensuite lecture de quelques papiers, concernant les troubles de l'*Amerique*, lesquels avoient été remis à la Chambre & il fut ordonné de les laisser sur le Bureau.

Le Bill pour la dependance des Colonies fut après cela discuté en grand Committé & approuvé au moyen de quelques changements qu'on y fit, & dont la rapport doit être fait aujourd'hui 11.

Les Communes ayant de leur côté delibéré sur le pouvoir & les procedures des departemens chargés de la perception des Deniers publics, resolurent à la pluralité de 127 voix contre 48, qu'il seroit nommé un Committé pour examiner les loix relatives à la perception des Taxes & impôts sous la regie des Commissaires de l'acise & même de tous les autres Departemens chargés de la recette des revenus publics: ce Committé fut nommé en consequence & chargé de faire son rapport à la Chambre. Les resolutions sur l'affaire du Cidre & du Poiré furent encore approuvées, & l'on ordonna d'en dresser un Bill. Quant à celle du subside, elle fut renvoyée au lendemain.

La troisieme Lecture du Bill pour revoquer l'Acte du Timbre a été renvoyée au 17 par les Seigneurs, & les Pairs ont ordre d'assister à cette

Seance, & l'examen ulterieur des troubles de l'*Amerique* & de tous les écrits ou papiers qui y sont relatifs à été remis par les Communes au même jour.

Le Prince, dont la Princeffe hereditaire de *Brunswick* est dernièrement accouchée, a été baptizé avant hier 9 par l'Archeveque de *Canterbury*, & tenu sur les fonts de Baptême par L. L. M. M. par la Princeffe Douairiere de *Galles* & par le Duc d'*Yorck* qui l'ont nommé *Charles George Auguste*.

La Cour prendra le Deuil le 16 de ce mois pour la mort de *Stanislas* Roi de *Pologne* &c.

Les dernieres lettres de l'*Amerique* qui sont du 29 Decembre de l'année derniere portent, qu'on y attendoit avec la plus vive impatience la decision du Parlement au Sujet de l'Acte du Timbre, & qu'en attendant l'agitation y continuoit toujours au point, que la populace s'étoit transportée chez differens Officiers preposés à la perception des Droits imposés par cet Acte & les avoit forcé de resigner leurs emplois, sans les maltraiter cependant, & sans piller leurs effets.

Une femme, qui depuis six semaines avoit perdu l'usage de la parole & étoit attaquée de violentes convulsions, fut électrisée ici le 1 de ce mois, en présence de beaucoup de monde: elle n'eut pas plutôt reçu trois ou quatre commotions électriques à la bouche, qu'elle recouvra l'usage de la parole & ses mouvemens convulsifs n'ont plus reparu.

Un Laboureur, fouillant dernièrement la terre aux environs de *Newcastle*, près d'une muraille anciennement bâtie par les *Romains*, a trouvé une très-grande quantité de Médail

les Romaines. On dit qu'il y en a cinq cents d'argent & seize d'or, & l'on prétend qu'il s'y trouve une suite presque complete des Médailles du Haut Empire. On ajoute qu'il y a parmi ces Médailles plusieurs *Osbons*.

De la HAYE le 16 Mars,

N. S. les Etats de Hollande & de *Westfrie* se sont séparés hier jusqu'à nouvelle Convocation, & ont conféré la Charge de Baillif & d'Intendant des Dignes d'*Amstelland*, de *Waverveen*, de *Boshol* & de *Ruyge-Wilniffen*, vacante par la mort de Mr. Pierre van de Poll, à Mr. *Calkoen*, Secrétaire de la Ville d'*Amsterdam*, lequel a prêté serment en cette qualité.

Sur une proposition, faite par S. A. S. le Prince *Stadhouder* L. N. & G. P. ont fait la promotion suivante.

LIEUTENANT-GENERAUX DE
CAVALERIE.

Les Généraux-Majors C. A. E. Comte de *Rechteren*; *Bouricrus*; *Eck van Nergena*; de *Famars*; L. H. *Haupt van Oyen*; *Zuylen de Nyevelt*; *van der Beke* & *Bigot*.

LIEUTENANS - GENERAUX
D'INFANTERIE.

Les Généraux-Majors *Randwyk*; de *Braeuw*; *Smiffaart*; *van Nispen*; J. E. *van Burmania*; *Leusden*; le Comte de *Leyningen*; *Onderwutel*; le Comte d'*Ysembourg*; le Comte L. de *Rechteren*; *Deutz*; *Rueders*, de *Maleprade*; *Majoribanks*; *Lintelo*; *Tbierry*; *Tiddinga*; de *Creuznach*; *May*; *van Holsten*

& le Prince Héréditaire de *Bade-Durlach*.

GENERAUX - MAJORS DE
CAVALERIE.

Les Colonels *van der Dussen*; *Robertfen*; *Ditsfont*; *Rengers*; *Robwedel*; *Kip Halewyn van Werve*; *Havinxma-Slooten*; *Shavenisse-Pons* & de *Spain*.

GENERAUX - MAJORS
D'INFANTERIE.

Les Colonels *Hertell*; le Baron d'*Aylva*; *Saumise*; *Bouquet*; le Prince de *Solms*; le Prince d'*Anbalt*; de *Sytzema*; *Muckay*; de *Volbergen*; le Comte de *Nassau*; *Gordon*; de *Lannoy*; *Ruyfch*; *Hardenbroek*; *Sommerlatte*; J. F. *van Burmania*; D. M. *van Burmania*; *Casembrood*; *van Haasten*; *van der Mast*; de *Maleprade*; C. Comte de *Levingen*; *Burle*; *Breda*; *Sandoz*; *Wys de Mollens*; *Bellegarde*; S. de *Chamrier*; *Aronius*; de la *Rive*; de *Jacobi*; *Bentinck*; *Carlsveutter*; *Vaillant* & B. L. *Stuuler*.

Mercredi dernier, le Surintendant & les Conseillers des Dignes de *Rhinlande*, *Defflande* & *Seiteiande*, ainsi que les Officiers de la Bourgeoisie & les Consistoires des Communes *Hollandaises*, *Wallonnes* & *Angloises*, eurent l'honneur de complimenter le Sérénissime Prince *Stadhouder*. Le même jour, les Députés de l'Université de *Leyde* s'acquitterent également de leurs félicitations envers S. A. S., qui ensuite donna à la *Vieille-Cour* aux Députés de *Gueldre*, de *Zelande*, d'*Utrecht*, de *Frise*, d'*Over-Yffel*, de *Groningue* & du Pays de *Drenthe* un grand *Repas*, auquel assistèrent les Généraux & Amiraux.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 29. MARS 1766.

De Hanovre, le 9 Mars.

Le Roi a ordonné que tous les Terreins qu'on avoit pris pendant la guerre pour les employer à augmenter les ouvrages qui servoient à la defense de cette ville, soient remis aux propriétaires & l'on a nommé à cet effet une commission, où chacun d'eux doit s'annoncer le 12 de ce mois.

D: HAMBOURG le 18 Mars.

Suivant les lettres de *Stockholm* du 6 de ce mois ensuite de la resolution des Etats le Committé Secret a supplié le Roi d'ordonner à la bourgeoisie de cette ville de patrouiller jusqu'à nouvel ordre pendant la nuit dans la ville & fauxbourgs; de fixer les patrouilles au nombre d'une demie Compagnie de Cavalerie & de 120 hommes d'Infanterie, & pour que la Cavalerie soit d'autant plustot en état de parvenir à la fin qu'on se propose, de la faire munir de cartouches à balles, avec ordre à elle ainsi qu'à l'Infanterie, de veiller le plus soigneusement à tout ce qui pourroit contribuer à la sûreté publique.

Suivant les mêmes lettres Mr. *Erich Borgström*, Conseiller au Département des Mines, a supplié les Etats d'ordonner.

„ Que la Chambre des Rentes appartenantes à l'Academie d'*Upsal*
 „ ratifie le Dépôt de 100 mille Thalers, monnoie de cuivre, qu'il a fait,
 „ avec l'agrement du Roi, à la Banque d'Emprunt à 4 pour cent pour
 „ établir les Appointemens d'un Professeur d'œconomie à cette Univer-
 „ sité; ainsi que d'une Somme de 3000 Thalers, même monnoie, dépo-
 „ sée par lui & par l'Avocat Fiscal *Wallstedt* pour l'établissement d'un Ad-
 „ joint, sur le pié de 6 pour cent, ce qui est le plus fort Intérêt que per-
 „ mettent les Loix du Royaume, afin que l'Adjoint jouisse du surplus des
 „ 4 pour cent; Et qu'il lui soit accordé de proposer le second Professeur
 „ où Adjoint, au décès, au depart, ou à la résignation du premier. „

Les Etats lui ont accordé le premier Point; Mais, quant au second, ils l'ont renvoyé au Roi, pour en décider selon bon plaisir.

De

De FRANCFORT, le 22 Mars.

On assure que le Magistrat de *Zutphen* a formé le projet de rendre navigable la riviere de *Berkel* qui tombe dans l'*Issel*, si l'exécution de ce projet à lieu, elle fera d'une grande utilité à une bonne partie de la *Westphalie* qui doit actuellement tirer d'*Amsterdam* & transporter par terre dans cette ville toutes les marchandises & autres denrées.

Le village de *Bitstade* dans le Duché de *Saxe Gotha* a beaucoup souffert d'un incendie qui y a consumé le 13 de ce mois vingt deux maisons sans compter plusieurs granges, etables &c.

Des lettres particulieres de *Paris* portent que le Roi a fait à la grande Deputation du parlement la reponse suivante; fondée vraisemblablement sur ce que cette Deputation s'étoit plainte qu'on eut rendu aussi public ce qui s'étoit passé au Parlement, lorsque S. M. s'y est rendu.

„ Mes volontés & mes décisions sont faites pour être connues & publiques. Vos délibérations au contraire doivent demeurer secretes. L'honneur de mon Parlement n'est point compromis; c'est pour le lui conserver que j'ai pris soin de l'instruire moi-même. Vous n'auriez pas dû, après la démarche que j'ai faite, me parler encore de surprise. Je n'agis point par des impressions étrangères, mais par ma propre volonté, avec réflexion & connoissance de cause. Mon Parlement doit compter sur mes Bontés, tant qu'il remplira ses devoirs envers moi & envers mes peuples. „

De VIENNE le 29 Mars.

L'Empereur l'Imperatrice & l'Auguste Famille Imperiale & Royale ont assisté à toutes les Ceremonies consacrées par l'Eglise à la semaine Sainte;

Leurs Majestés Imp. Leurs Alteffes Royales & toute la Cour ont reçu jeudi dernier dans l'Eglise des PP. Augustins la Communion paschale qui leur a été distribuée par Mr. *Borroméo*, Nonce du Pape en cette Cour & après le service Divin elles ont fait la Ceremonie du Lavement des pieds.

L'Empereur accompagné de Messieurs les Archiducs les a lavés à 12 pauvres vieillards, qui ont été servis à table par S. M. I. & par L. L. A. A. R. R., & dont les années reunies montoient à 1001 ans; tandis que l'Imperatrice accompagnée de Mesdames les Archiduchesses les a de même lavés à 12 pauvres vieilles femmes, dont les âges reunis formoient le nombre de 1015 ans, & qui ont également été servies à table par S. M. I. & par L. L. A. A. R. R.

L'Imperatrice Reine a aussi assisté *incognito* dans sa Chapelle à toutes les ceremonies de la semaine sainte.